

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

n° 89

Décembre 2015

SNUSEP
F.S.U.

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

**Dossier
SEGPA**
p. 7 à 10

**Revalorisation
des salaires et
des pensions
pour tou-te-s !**



© Lisa F. Young | Dreamstime.com

**2016 : une année décisive
pour l'enseignement professionnel**

► **Frédérique Rolet**

Co-secrétaire générale
et porte-parole du SNES-FSU

Collège 2016

C'est toujours non !



Le ministère présente sa réforme comme un combat contre les inégalités et l'élitisme. Qu'en est-il réellement ?

Le MEN part de constats indéniables, la corrélation forte entre les inégalités sociales et les trajectoires scolaires, le creusement des écarts entre les élèves les plus performant-es et les plus faibles, dont la part augmente dans les établissements de l'éducation prioritaire. Du côté des parents, le souci de l'avenir de son enfant conduit à des phénomènes d'évitement des collèges « difficiles » tandis que certains établissements développent des politiques de ségrégation interne antinomiques avec la mixité scolaire et sociale. Du côté des enseignant-es, on oscille entre découragement et surinvestissement professionnel ; le collège peine à faire entrer dans les apprentissages les 25 % d'élèves qui arrivent en difficulté à l'issue de leur scolarité dans le primaire, et de nouvelles difficultés se construisent progressivement.

Mais le MEN se garde bien d'analyser les causes dans toute leur complexité et de clarifier les objectifs d'une réforme du collège, à savoir pour le SNES-FSU l'acquisition d'une culture commune. Alors qu'il faudrait croiser plusieurs outils (formation des enseignant-es, carte scolaire, réflexion sur l'implantation des formations, des dotations, travail sur les programmes, pédagogie...), la réforme contourne la question des inégalités en amoindrissant la place des disciplines et en renvoyant au local toute une série de

choix. Les marges horaires non fléchées doivent servir à la fois à d'éventuels groupes, au financement d'options, aux co-interventions d'enseignant-es. Le chef d'établissement disposera alors d'outils de gestion des personnels, les disciplines seront mises en concurrence.

S'ajoute à cette autonomie l'organisation des EPI¹, de l'accompagnement personnalisé, qui aboutit à une surcharge de travail pour les enseignant-es, obligé-es à de multiples réunions et des politiques différentes d'établissement qui accentueront les différences.

Pour faire passer la réforme le ministère a mis en place un « plan de formation ». Qu'en disent les enseignant-es ?

Les collègues nous font part de leur indignation devant des formations imposées pour vendre la réforme alors que leur besoin de formation continue est réel. Collectivement certaines équipes ont fait le choix de boycotter ces réunions, d'autres d'y aller pour se faire entendre. Leurs témoignages sont édifiants : absence de réponses aux questions, discours de propagande sans contenu scientifique, volonté de contraindre les pratiques.

Avec un rejet aussi massif, comment se poursuit la mobilisation ? Qu'oppose le Snés-fsu à la réforme ?

Diverses initiatives des collègues sont organisées dans un cadre national. Refus

La réforme contourne la question des inégalités en amoindrissant la place des disciplines et en renvoyant au local toute une série de choix.

des formations, réunions publiques, débats avec les parents d'élèves, motions d'établissements, envoi d'une carte pétition au Président de la République... tout cela contribue à montrer leur détermination au-delà

des actions nationales de grèves et manifestations, et permet de mettre en débat une nouvelle action nationale en janvier.

Quant aux propositions du Snés (formation, travail en groupe, temps de concertation), elles sont surtout d'ordre pédagogique, visent à permettre de diversifier les pratiques et les modes de prise en charge des élèves. Elles s'appuient aussi sur une réflexion sur les contenus d'enseignement qui doivent permettre de créer du lien entre les disciplines. À ce titre, l'approche imposée des EPI fait de l'interdisciplinarité l'outil magique de lutte contre l'échec scolaire, alors qu'on sait la démarche complexe, nécessitant une appropriation des contenus disciplinaires, et déroutante pour les élèves les plus éloigné-es de la culture scolaire.

Enfin, aucune réforme du collège ne peut s'exonérer de penser les questions de mixité sociale et scolaire, les articulations entre le collège et les 3 voies du lycée comme le suppose le mandat de la FSU de la scolarité à 18 ans. ■

1. EPI : enseignements pratiques interdisciplinaires

► Entretien réalisé par Isabelle Lauffenburger

SOMMAIRE

- 2 **Entretien**
 - > Frédérique Rolet
 - Collège 2016 : c'est toujours non !
- 3 **Edito**
 - > Toutes et tous mobilisé-es, plus que jamais
- 4>6 **Questions éducatives**
 - > La seconde professionnelle : des annonces de la ministre en janvier
 - > Après la 1^{re} session du bac pro GA, un bilan nécessaire
 - > 30 ans du Bac Pro
- 7>10 **Dossier : Circulaire SEGPA**
 - > Rester vigilant et continuer à agir syndicalement
 - > Nouvelle circulaire : les enseignements adaptés et leur organisation au sein des SEGPA
 - > Un arrêté qui conforte la structure et les moyens de la SEGPA
 - > Préprofessionnalisation des enseignements à partir de la 4^{ème}
- 11 **Carrières et métiers**
 - > Les chefs de travaux deviennent des DDFPT !
 - > Prolongation de la loi Sauvadet
 - > Projet de décret non-titulaires
- 12 **Grand angle**
 - > Chemises déchirées et violences sociales
- 13 **Questions éducatives**
 - > 3^{ème} prépa-pro, un projet d'arrêté inacceptable
- 14 **Bulletin d'adhésion**
- 15 **Vie des académies**
 - > Créteil : les personnels du lycée Théodore Monod mobilisés
 - > Toulouse : expérimentation d'une 2^{nde} à champ pro
- 16 **Prélèvement**
- 16 **Contacts académiques**

ÉDITO

Nicolas Duveau
co-secrétaire général



TOUTES ET TOUS MOBILISÉ-ES, PLUS QUE JAMAIS

Vendredi 13 novembre, ce sont 130 personnes qui ont perdu la vie à Paris et Saint-Denis. En visant indifféremment des lieux publics, les terroristes ont voulu montrer que c'est toute la société française qu'ils visent. Rien ne peut justifier ces assassinats, ici ou ailleurs. Le SNUEP-FSU condamne ces attentats et s'associe à la douleur des victimes, des familles et des proches, et à toutes celles et ceux dont la vie a été menacée.

Le SNUEP-FSU réaffirme son attachement à la protection des libertés parce qu'elle est la condition même de la démocratie. La sécurité de tou-te-s doit être assurée sans nous faire sortir de l'état de droit. L'état d'urgence ne doit donc pas perdurer : l'interdiction de rassemblements, de manifestations, couvre feux, perquisitions « administratives », les assignations à résidence... sont autant d'atteintes aux libertés fondamentales et nous concernent toutes et tous. Si la période actuelle est dramatique, pour autant nous ne pouvons accepter le musèlement du mouvement social dans son ensemble.

Le SNUEP-FSU s'engage plus que jamais pour la paix, l'égalité, la justice sociale et pour le développement des services publics. Il poursuit son combat contre tous les amalgames et stigmatisations et dénoncera toujours tous les discours de haine et les actes de racisme, sexisme...

Le SNUEP-FSU continue de travailler sur tous les dossiers qui le concernent, à participer aux groupes de travail et aux discussions qui sont en cours dans le but d'obtenir de réelles avancées pour les enseignant-es et les élèves de la voie professionnelle. Nous continuerons d'exiger un bilan du bac pro GA et poursuivrons notre action pour améliorer le fonctionnement des 3^{èmes} prépa-pro. L'intervention du SNUEP-FSU dans les GT sur la circulaire SEGPA a permis de sauvegarder la structure de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Nous vous proposons un dossier central sur la question.

**Pour le service d'éducation, pour l'enseignement
professionnel public, nous nous devons de rester
toutes et tous mobilisé-es.**

**Toute l'équipe du SNUEP-FSU
vous présente ses meilleurs vœux pour
une année combative et solidaire**

SNUEP
F.S.U.

Pour l'enseignement
professionnel public
Décembre 2015 n° 89

38 rue Eugène Oudiné, 75013 PARIS - Tél. : 01 45 65 02 56 - Courriel : snep.national@wanadoo.fr - Site : www.snep.fr
Directrice de la publication : Isabelle Lauffenburger ; Collaboratif : Frédéric Allègre, Marie-Caroline Guérin, Thierry Monnaye ;
Photos : M-C. Guérin, Lisa F. Young/Dreamstime.com ; Dessin : Olivier Salerno ; Imprimerie : Comedit Beaugard, ZI Beaugard,
BP 39 - 61600 La Ferté Macé ; Régie publicitaire : Com D'Habitude Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03 - clotilde.poitevin@comdhabitude.fr ;
PAO : Studio Sevillanes ; N° CP : 1218 S 05844 - ISSN : 1762-2808 - 1 €

Pour l'enseignement
professionnel public
n° 89
décembre 2015

SNUEP-FSU 3

SECONDE PROFESSIONNELLE

Des annonces de la ministre en janvier

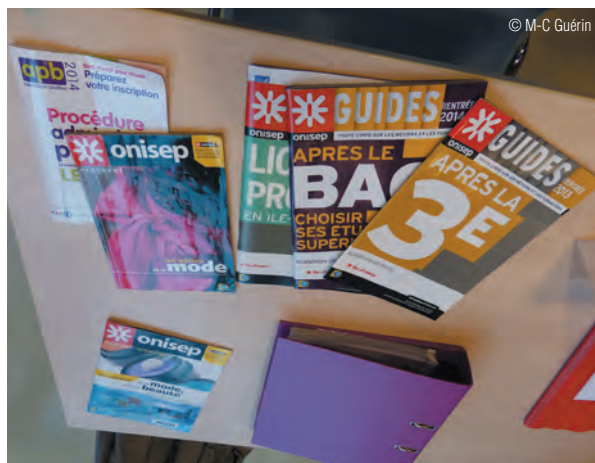
Le ministère a enfin concédé l'organisation de groupes de travail sur le bilan de la réforme de la voie professionnelle. Ce bilan, que nous avons toujours exigé, débute fin novembre et sera effectué dans le cadre des 3 voies du lycée. En amont et en parallèle de ce travail, 4 réunions sont prévues spécifiquement sur l'accueil des élèves en 2nde professionnelle. L'objectif étant de trouver des solutions rapides car la ministre souhaite s'exprimer sur le sujet en janvier et ces mesures doivent être effectives pour la rentrée 2016.

Une base de travail peu sérieuse

Le SNUEP-FSU a été destinataire de « fiches bilan » pour alimenter les réflexions. Ces bilans ne sont en réalité qu'un cumul de données déjà accessibles sur différents sites (DEPP¹...) et de « morceaux » de rapports d'IG² dont nous avons déjà dénoncé le caractère peu scientifique et le parti-pris idéologique. Concernant

l'accompagnement personnalisé, l'état des lieux conclut simplement sur la grande diversité de sa mise en place et sur ses objectifs d'utilisation, aucune étude qualitative n'étant produite. Les propositions permettant une réelle mise en place sont inexistantes, révélant ainsi l'absence d'ambition quant à la réussite des élèves. La question de l'abandon de ce dispositif n'est même pas posée.

Pour les CCF, l'aspect chronophage est retenu mais leur impact sur la certification n'est pas discuté. La fin des passerelles vers les 1^{ères} technologiques est constatée mais la pertinence de leur abandon non étudiée. Et pire, certaines parties de ces fiches prétendent que si la réforme est un échec, c'est parce qu'elle



© M-C Guérin

n'est pas allée au bout de sa démarche... Le manque de données récentes chiffrées et l'absence d'indicateurs importants pour un travail honnête révèlent une fois de plus la mauvaise volonté à reconnaître les difficultés inhérentes à la voie professionnelle depuis la réforme voire le mépris pour cette voie scolaire.

LES 7 PISTES DE TRAVAIL DU MINISTÈRE

TRANSITION 3^{ÈME} < 2NDE PROFESSIONNELLE

- » Un jumelage entre chaque collège et un lycée professionnel
- » Immersion des professeur-es principaux de collège (de 3^{ème}) dans les LP
- » organiser des temps de découverte des lycées professionnels par les certifié-es/agrégé-es et inversement des LEGT par les PLP, dans la formation en ESPE des professeur-es
- » accueillir des élèves dès la 4^{ème} pour leur faire découvrir un lycée professionnel
- » associer le conseil de vie collégienne à celui du lycée professionnel partenaire
- » pérenniser la journée nationale « Portes ouvertes » des lycées professionnels le même jour dans toute la France et y convier chaque année les professeur-es principaux de 3^{ème}.

S'APPUYER DAVANTAGE SUR LES COMPÉTENCES DU SOCLE ACQUISES AU COLLÈGE

- » En formation initiale, renforcer la connaissance du socle par les enseignant-es de lycée professionnel.
- » En formation continue, développer un parcours M@gistère¹ sur le socle pour les enseignant-es.

1. Plateforme numérique de formation continue.

ACCUEIL, INTÉGRATION ET CONSOLIDATION DE L'ORIENTATION

- » Généralisation d'une période d'accueil et d'intégration en début de 2nde professionnelle.

ÉLARGIR LES HORIZONS DES ÉLÈVES

- » Favoriser des rencontres avec des adultes témoins de parcours de réussite (anciens élèves, etc.), notamment lors des journées nationales portes ouvertes des LP.

FAVORISER UNE ORIENTATION PROGRESSIVE

- » Mise en place d'une période de consolidation de l'orientation en début de 2nde pro.

PERMETTRE UNE ORIENTATION PLUS ÉTALÉE DANS LE TEMPS

- » Expérimentation d'une 2nde de détermination, dédiée à un public ciblé, ouvrant sur les 3 voies de formation.

RECTIFIER LES ERREURS D'ORIENTATION

- » Rendre effectives les passerelles en organisant des stages passerelles par bassin dès la Toussaint en 2nde générale et technologique et en 2nde professionnelle.

Des préalables de travail inacceptables

Le ministère a d'emblée écarté la question des moyens et des parcours. Le SNUEP-FSU a dénoncé cette posture car améliorer les conditions d'accueil des élèves en 2^{nde} passe inéluctablement par la question des dédoublements et du nombre d'élèves par classe. Une meilleure acquisition des savoirs généraux et professionnels est indispensable à la réussite de leur cursus scolaire.

Pour le SNUEP-FSU, le ministère ne se donne pas les moyens de réaliser un bilan exhaustif de la réforme. Selon lui, la réforme est bonne, il faut juste l'amener à son terme.

Les conditions d'accueil en 2^{nde} pro nécessitent un regard honnête sur l'existant pour mettre en œuvre des mesures qui amélioreront l'orientation, l'affectation et les conditions d'apprentissage des élèves.

Les conditions ne sont pas réunies pour un travail sérieux sur la voie pro alors que les enjeux sont importants en termes d'élévation du niveau de qualification et de lutte contre le décrochage (les LP étant souvent le dernier rempart des sorties sans qualification). La formation en 3 ans ne permet plus à l'ensemble des élèves

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ÉLÈVES EN 2^{nde} PASSE INÉLUCTABLEMENT PAR LA QUESTION DES DÉDOUBLEMENTS ET DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE.

d'acquérir des compétences globales pour une insertion professionnelle réussie et le manque de temps disciplinaire entrave leur réussite dans leur poursuite d'études. Il faut sortir de cette impasse si la réussite des élèves est au centre de ces réunions.

Certaines pistes de réflexion (période d'intégration en début de 2^{nde}, rencontres avec des adultes témoins...) relèvent de ce qui se pratique déjà et démontrent une fois de plus l'investissement des personnels pour la réussite des élèves.

D'autres pistes sont tout simplement inapplicables et contre-productives : immerger les professeur-es de collègue en LP : sur quel temps ? Les journées portes ouvertes organisées sur une seule et même journée ? Comment font les familles pour découvrir différentes filières si elles se tiennent toutes le même jour ?



© M-C Guérin

Enfin, certaines propositions relèvent d'un certain paradoxe. Les passerelles de la voie pro vers la voie techno ont été réduites à néant par la réforme et maintenant

il faudrait construire des stages pour les réinstaurer ? Les erreurs d'orientation : elles sont le produit de choix politiques des rectorats et des

régions. L'offre de formation sur les territoires est insuffisante et correspond peu à la demande des familles. Nombre d'élèves sont affecté-es par défaut, faute de place dans la filière choisie. Une orientation progressive ne règlera en rien ce problème.

Revoir les conditions d'orientation et d'affectation

Améliorer les conditions d'accueil passe obligatoirement par une réflexion approfondie sur l'orientation et les affectations en LP. Il faut néanmoins opérer un changement dans les pratiques d'orientation car des élèves n'étant pas en échec scolaire et motivé-es pour intégrer un LP peuvent se voir découragé-es dans leurs vœux. À l'inverse les élèves de niveau plus faible qui ne souhaitent pas une orientation en LP le sont par défaut. L'accompagnement à l'orientation se fait

par le critère de la réussite scolaire et non par les souhaits des jeunes. Pour le SNUEP-FSU il est urgent de remédier à ces pratiques. Un-e élève qui ne souhaite pas intégrer la voie pro doit pouvoir rester dans la voie générale le temps d'approfondir ses connaissances et de mûrir un projet professionnel.

Pour un cadre national des horaires disciplinaires

Il manque du temps disciplinaire aux élèves pour une meilleure insertion professionnelle et pour poursuivre de façon plus sereine leur cursus et réussir en études supérieures. Une proposition simple serait de récupérer ce temps sur l'accompagnement personnalisé et sur l'EGLS³ en réinstaurant des horaires disciplinaires annuels en 2^{nde}. Pour le SNUEP-FSU il est urgent de redonner un cadre national aux horaires disciplinaires.

Le SNUEP-FSU dénonce aussi le calendrier serré qui correspond aux usages de communication du ministère et non aux enjeux importants que représente la voie professionnelle publique. ■

Sigrid Gérardin

1. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, MEN.
2. IG : Inspecteurs généraux.
3. Enseignement généraux liés à la spécialité.

APRÈS LA 1^{re} SESSION DU BAC PRO GA, UN BILAN NÉCESSAIRE

Pour la réussite des élèves, des mesures urgentes

Prétextant que, lors de l'année scolaire en cours, un bilan indépendant serait mené sur le bac pro Gestion Administration, le ministère a décidé de geler, jusqu'à l'an prochain, toute modification sur ses contenus, ses horaires et ses modalités d'examen. Pourtant, malgré quelques avancées obtenues par le SNUEP-FSU, le bac pro GA, tel qu'actuellement proposé, est un échec cuisant. Le SNUEP-FSU mène une enquête¹ auprès des collègues pour connaître au mieux la situation, analyser les besoins et continuer à faire entendre au ministère la voix de la profession. Les tous premiers résultats sont éloquentes :

» Le taux de réussite à l'examen atteint péniblement les 75 %.

» Moins de 40 % des élèves ayant échoué choisissent de redoubler, ce qui contribue à accentuer un taux de décrochage proche de 16 % entre l'entrée en

2nde et l'examen. Le cumul de ces deux effets permet d'affirmer que plus de 30 % des élèves entrant en 2nde GA n'auront pas ce diplôme !

» Plus de 70 % des collègues ayant déjà répondu considèrent que la mise en place de ce bac pro a engendré des difficultés nouvelles lors des PFMP. Ces difficultés sont principalement liées aux lieux de stages inexistantes ou inadaptés, mais aussi au fait que les tuteurs et tutrices se plaignent du manque de connaissances des élèves, notamment en comptabilité ou en... orthographe !

» Les ateliers rédactionnels ne sont pas mis en place dans près de 4 établissements sur 10, et quand ils le sont, plus de 40 % des collègues évoquent de grosses difficultés d'organisation et de coordination.

» Une majorité de collègues persiste à penser que les méthodes d'évaluation sont chronophages et inadaptées, qu'ils et elles ont des soucis avec les différents logiciels imposés, et que les contenus d'enseignement sont à revoir.

Ces premiers éléments sont à affiner avec l'amplification quantitative de l'enquête. Les éléments cités par les collègues ne sont pas surprenants car attendus. Pour le SNUEP-FSU, dès cette année, il faut agir. C'est l'insertion et la poursuite d'études des jeunes qui se jouent. Les données chiffrées et les problématiques soulevées sont accessibles voire connues du ministère. Geler toute évolution pendant un an semble être synonyme de statu quo définitif. ■

Franck Féras

1. Enquête à renseigner sur www.snuep.fr, rubrique « Secteurs » puis « Questions Educatives ».

**PLUS DE 30 %
DES ÉLÈVES
ENTRANT EN 2nde
GA N'AURONT
PAS CE DIPLÔME !**

30 ANS DU BAC PRO

Des travaux de recherche qui s'étoffent

A l'occasion des 30 ans du bac pro, un colloque universitaire s'est tenu à Lille du 17 au 19 novembre¹. Près de 40 chercheuses et chercheurs ont présenté les résultats de leurs travaux, avec différentes approches : l'historique du diplôme, ses différents lieux, la diversité des bacs pros, le public et les enseignant-es, ses voisins à l'étranger, l'insertion et la relation formation-emploi, la réforme en 3 ans, la poursuite d'études, la socialisation des jeunes...

Avec l'oxymore du « baccalauréat professionnel », le monde de la recherche s'est penché, dès sa création, sur ce diplôme même si la formation professionnelle initiale reste un terrain peu exploré.

Cependant, la jeunesse des intervenant-es au colloque montre que ce sujet est de plus en plus regardé.

Pour autant, les études et analyses existantes permettent d'avoir un regard critique sur le bac pro et plus généralement sur l'organisation de la voie professionnelle, son public et ses visées. L'ambiguïté des politiques publiques et leurs contradictions ont été soulevées, tout comme la difficulté à penser l'hétérogénéité et la diversité. Si les métiers et les savoirs ont été peu présents lors de ce colloque, la nécessité de travailler sur ces thèmes *in situ*, notamment dans le tertiaire, est une des conclusions faites par Gilles Moreau.



Présent avec d'autres syndicats² sur l'ensemble des trois journées, le SNUEP-FSU a pu intervenir après chaque présentation ou atelier pour apporter la vision des PLP, réinvestir les contenus d'enseignement et participer à élaborer d'autres pistes de recherche. ■

Axel Benoist, Bérénice Courtin
et Sigrid Gérardin

1. Organisé par l'Université de Lille 3, avec l'appui du Céreq et du ministère de l'Éducation nationale.
2. CGT Educ'action et SNALC.

Actes du colloque bientôt disponibles sur <http://colloquebacpro.univ-lille3.fr>

[Circulaire SEGPA]

DOSSIER

► Réalisé par
Jérôme Dammerey,
Vincent Destrian,
Sigrid Gerardin

MAINTIEN DES SEGPA DE LA 6^{ème} À LA 3^{ème}

Rester vigilant et continuer à agir syndicalement



Le ministère a lancé une série de groupes de travail incluant les organisations syndicales à partir de février 2014 dans l'objectif de rédiger une nouvelle circulaire SEGPA¹.

Le projet ministériel initial, soutenu par certains syndicats, envisageait la transformation des SEGPA en simple dispositif d'inclusion permettant de mettre directement en classe « ordinaire » des élèves en très grande difficulté.

Le SNUEP-FSU a participé à l'ensemble de ces GT, déterminé avec la FSU à modifier en profondeur le projet initial afin de pérenniser la structure SEGPA sur 4 niveaux et les moyens qui lui sont alloués. Notre intervention a permis d'obtenir certaines avancées : réaffirmation de la place des enseignements préprofessionnels et celle des PLP qui participeront aux heures de synthèse et coordination. Enfin, des consignes sont données pour faciliter l'accès aux 2CA-SH et les machines sont reconnues comme importantes dans la pédagogie en atelier.

Cependant, le SNUEP-FSU restera vigilant sur la mise en œuvre de cette circulaire pour éviter toutes interprétations locales préjudiciables aux élèves, aux personnels et au fonctionnement de la structure. ■

1. Circulaire 2015-176 du 28-10-2015 – BOEN du 29 octobre 2015

HISTORIQUE DE L'ASH

Fin du XIX^e siècle : Mise en œuvre de l'AIS (actuellement ASH). Volonté politique de scolariser les enfants qui différaient des normes de l'époque.

1967 : Implantation des structures de l'AIS du secondaire - appelées SES dans les Collèges d'enseignement secondaire. L'obligation de scolarité jusqu'à 16 ans est effective. Les SES accueillent des élèves qualifiés « déficients intellectuels légers » de la 6^{ème} à la 3^{ème} ou en CAP. 15 élèves maximum par classe et 8 en atelier à partir de la 4^{ème}.

1989 : Réforme qui fixe comme objectifs : 100 % d'une classe d'âge au minimum au niveau du CAP et réduction des sorties sans qualification. Les SES sont transformées en SEGPA, qui proposent alors de vraies formations professionnelles qualifiantes. La notion de « déficience intellectuelle » sort des textes officiels et la population accueillie devient celle de jeunes en difficultés d'apprentissage.

1995 : Création des UPI qui visent à inclure les élèves porteurs de handicap dans les classes ordinaires.

1996 : Suite au rapport Tardiveau, nouvelle circulaire où la formation professionnelle qualifiante disparaît progressivement. L'élève de SEGPA devient un-e collégien-ne à part entière, son orientation en SEGPA doit donc être conditionnée à ses difficultés d'apprentissage persistantes.

1998 : Circulaire introduisant la notion de champ professionnel qui relève de la mise en œuvre de savoir-faire de plusieurs formations professionnelles. Les élèves doivent découvrir des métiers en SEGPA de façon à faciliter leur orientation en LP à la fin de 3^{ème}.

2006 : Loi pour l'égalité des droits et des chances. L'accueil des élèves handicapé-es et celui des élèves en très grandes difficultés scolaires est différencié. L'AIS est remplacé par l'ASH. Le 2CA-SH est créé pour les personnels du 2nd degré. L'orientation fin de 3^{ème} des collégien-nes de SEGPA suit la même procédure que les autres collégien-nes.

2009 : Circulaire qui intègre le socle commun du collège. Les champs professionnels sont définis. Les élèves de SEGPA ne peuvent plus utiliser la majorité des machines dites dangereuses.

Nouvelle circulaire : les enseignements adaptés et leur organisation au sein des SEGPA

Mise en œuvre à la rentrée 2016

Après 2 ans d'incertitude sur le devenir des SEGPA, cette nouvelle circulaire conforte leur existence. Elle reprend nombre de revendications du SNUEP-FSU, inscrivant les enseignements généraux et professionnels adaptés dans une structure clairement identifiée avec une dotation fléchée et organisée sur quatre niveaux, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

L'intervention et le travail du SNUEP-FSU ont permis de maintenir le principe de l'enseignement adapté, du « tous capables » et d'une prise en charge globale de l'élève dans la construction de son projet de formation et d'orientation.

Public et orientation en SEGPA

Le public visé reste le même : « Lorsque [les difficultés] sont graves et persistantes, les élèves reçoivent un enseignement adapté. » La circulaire s'appuie sur la loi¹ du 8 juillet 2013 qui a instauré un cycle de consolidation recouvrant les niveaux CM1-CM2-6^{ème}. Les décrets d'application confèrent désormais un caractère exceptionnel au redoublement. Le redoublement n'est donc plus nécessaire pour intégrer la SEGPA. L'inscription des élèves en 6^{ème} SEGPA est toujours possible après une pré-orientation en fin du CM2 et un accord des parents. Dans le cas de refus des parents, le jeune ira en 6^{ème} « ordinaire », et la question de l'orientation pour intégrer la 5^{ème} SEGPA sera reproposée au 2^e trimestre. Pour un-e élève en 6^{ème} ordinaire n'ayant pas bénéficié d'une pré-orientation, l'accès en SEGPA reste possible lorsque ses difficultés sont telles qu'elles « risquent de ne pouvoir être résolues dans un dispositif d'aide... ». Par contre, la circulaire précise que l'orientation en SEGPA après la 5^{ème} doit être exceptionnelle.

CELA IMPOSE UNE VIGILANCE SUR LES FONCTIONNEMENTS LOCAUX ET DÉPARTEMENTAUX QUI POURRAIENT AVOIR COMME CONSÉQUENCE DE DILUER LES MOYENS ALLOUÉS À L'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ.

La structure SEGPA maintenue dans les 4 niveaux

Le SNUEP-FSU a combattu sans relâche le projet initial soutenu par le SE-UNSA et le SGEN-CFDT qui prévoyait l'inclusion totale des élèves relevant de la SEGPA dans une classe « ordinaire » de collège, transformant ainsi cette structure en simple dispositif type ULIS.

Le SNUEP-FSU a obtenu le maintien de la structure et des moyens fléchés pour les 4 niveaux d'enseignement de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Vers une plus grande inclusion

Cependant, les élèves de 6^{ème} SEGPA pourront régulièrement suivre certains enseignements dans une 6^{ème} « ordinaire » de collège où les PE interviendront « en amont ou en aval des apprentissages... ». Ceci nécessitera des échanges étroits entre PE et PLC et ils pourront intervenir en co-intervention. Autre nouveauté, la constitution de groupes de besoins qui seront constitués d'élèves de SEGPA et de 6^{èmes} ordinaires ayant des besoins identiques. Ils pourront être pris en charge par un PE spécialisé ou par un PLC.

Pour les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} du collège, « les élèves qui bénéficient des enseignements adaptés sont inscrits dans la section de la SEGPA correspondant à leur classe d'âge. Ils peuvent également suivre les enseignements qui leur sont accessibles dans les classes du collège, avec l'appui des enseignants de la SEGPA ». Si l'inclusion de certain-es élèves de SEGPA peut permettre une meilleure réussite, il faut veiller à ce que ce travail en commun ne les désoriente ou ne les mette en échec. **Cela impose une vigilance sur les fonctionnements locaux et départementaux qui pourraient avoir comme conséquence de diluer les moyens alloués à l'enseignement adapté.**

Un pilotage renforcé

« Afin de réduire les disparités qui persistent dans la prise en charge des élèves relevant de la SEGPA, la nécessité d'un pilotage renforcé s'impose. Ce pilotage doit s'opérer à tous les niveaux : national, académique, départemental et à l'intérieur des établissements ». La circulaire impose un pilotage renforcé à tous les niveaux, du ministère jusqu'à l'établissement. **Cet élément doit être un point d'appui pour obtenir les moyens nécessaires à l'enseignement adapté. ■**

1. Loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.



Un arrêté qui conforte la structure et les moyens de la SEGPA

Arrêté du 21 octobre 2015 (JO du 24-10-2015, texte 28) et son annexe (JO du 25-10-2015, texte 14) - BOEN du 29 Octobre 2015



Enseignements	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Education physique et sportive	4 h	3 h	3 h	4 h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	2 h	2 h	2 h	2 h
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3 h	3 h	3 h	2 h
Langue vivante	4 h	3 h	3 h	3 h
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
Sciences et technologie	4 h	4 h 30	3 h	2 h
Découverte professionnelle			6 h	12 h
Module d'aides spécifiques		2 h 30		
Total*	23 + 3 heures**	22 + 4 heures***	24 + 4 heures****	27 h 30 + 4 heures****

* S'y ajoutent au moins 10 h annuelles de vie de classe par niveau.

** Ces 3 h hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé).

*** Ces 4 h hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (AP et EPI).

**** Ces 4 h hebdomadaires sont consacrées à l'enseignement de complément (découverte professionnelle).

Découverte professionnelle et préprofessionnalisation

Le SNUEP-FSU est intervenu pour demander au ministère de modifier les grilles horaires en renommant la « découverte professionnelle » en enseignement « préprofessionnel » et en supprimant les EPI et l'AP pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème}. L'horaire initialement alloué aux EPI et à l'AP (4 h) sera finalement utilisé pour la découverte professionnelle qui englobera l'enseignement préprofessionnel dans les champs professionnels (cf. tableau) mais aussi d'autres activités comme la découverte d'établissements de formation...

Le ministère a refusé la demande du SNUEP-FSU de rétablir l'heure de PSE (anciennement VSP) en 3^{ème} présente sur la grille précédente.

Coordination et synthèse

Les heures de coordination et synthèse ont été l'objet de nombreux échanges. Le projet initial excluait les PLP considérant qu'elles et ils pouvaient néanmoins être invités à participer à ces réunions. Le SNUEP-FSU a exigé et a obtenu le maintien



AIS : Adaptation intégration scolaire
AP : Accompagnement personnalisé
ASH : Adaptation scolarisation des élèves porteurs de handicap
CFG : Certificat de formation générale
DNB : Diplôme national du brevet
DSDEN : Direction des services départementaux de l'EN
EPI : Enseignements pratiques interdisciplinaires
PE : professeur-e des écoles
PLC : professeur-e de lycée et collège
PSE et VSP : Prévention santé environnement - Vie sociale et professionnelle
SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté
SES : Section d'enseignement spécialisée
2CA-SH : Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap

des PLP dans l'équipe pédagogique et leur participation aux heures de coordination et synthèse. À partir de la rentrée 2016, la rémunération de ces heures se fera sous forme d'indemnités.

Le SNUEP-FSU revendique l'intégration des heures de synthèse et de coordination dans le service hebdomadaire de 18 h.

Le SNUEP-FSU sera très vigilant quant à la rémunération de ces heures car il serait inacceptable que les PLP travaillant en SEGPA voient leur pouvoir d'achat encore baisser.

Le 2CA-SH

Le SNUEP-FSU demande une reconnaissance du 2CA-SH bien peu valorisant à l'heure actuelle et dont la formation est rendue souvent difficile.

Si cette circulaire ne peut comporter d'avancées concernant la valorisation de cette certification, le ministère a retenu les demandes du SNUEP-FSU en inscrivant des recommandations pour **faciliter l'accès des stages aux PLP**. Le SNUEP-FSU réclame la mise en place par le ministère d'un travail de fond sur le 2CA-SH. Pour enseigner dans l'enseignement adapté, une formation est indispensable. ■

Préprofessionnalisation des enseignements à partir de la 4^{ème}

A partir de la classe de 4^{ème}, la démarche de projet amorcée en classe de 5^{ème} évolue. Elle s'inscrit dans le cadre de situations empruntées à différents champs professionnels. Les activités proposées aux élèves au sein des plateaux techniques de la section et de son réseau leur permettent de développer certaines des compétences auxquelles la formation professionnelle fera appel... ». **Le ministère réaffirme donc l'importance de la préprofessionnalisation dès la classe de 4^{ème}.** La scolarité des élèves à partir de la 4^{ème} reste donc inchangée. Il s'agit toujours de formation préprofessionnelle, le SNUEP-FSU ayant insisté pour qu'elle soit maintenue dès la 4^{ème}, réalisée sur les plateaux techniques avec pour objectif de faire évoluer la représentation que les élèves se font des métiers et de développer certaines compétences auxquelles la formation professionnelle fera appel. Le parcours PIODMEP se nomme désormais parcours Avenir.

« En classe de 3^{ème}, l'objectif visé prioritairement est de préparer l'élève à la poursuite ultérieure d'une formation professionnelle diplômante. Cette préparation s'effectue dans le cadre de champs professionnels dont les formations diplômantes correspondantes sont clairement identifiées... ».

Le SNUEP-FSU a obtenu qu'il y ait un partenariat des DSDEN avec les conseils départementaux pour équiper convenablement les plateaux techniques et cela d'autant que la question de la pérennité de l'enseignement préprofessionnel est maintenant établie.

Stages en milieu professionnel

Le SNUEP-FSU a alerté le ministère sur les stages d'initiation pour les élèves de 4^{ème} souvent âgés de moins de 14 ans, les stages n'étant pas autorisés avant cet âge. Nous n'avons à ce jour aucune réponse du ministère quant à l'organisation de ces nouveaux stages d'observation qui devraient se réaliser dans des établissements de formation.

Relevant les inquiétudes que le SNUEP-FSU a exprimé pour les personnels qui devaient intervenir en champs professionnels, le ministère a précisé dans la circulaire que ce sont bien les PLP qui assuraient les enseignements.

Conserver le CFG

La préparation du DNB Pro ne sera envisagée que pour certains élèves, le SNUEP-FSU ayant demandé que seul-es les élèves bien positionné-es y soient présentés pour éviter une situation d'échec. Il y a toujours une préparation au CFG qui devrait être réformé.

Utilisation des machines

Les problèmes liés à la classification des machines dangereuses et aux modalités de dérogation persistent. Le SNUEP-FSU est



intervenu régulièrement pour démontrer l'importance de l'utilisation des machines dans l'enseignement préprofessionnel, aussi un paragraphe reprend nos demandes. **Il s'agit d'une avancée importante.**

Le Code du travail reste le même, mais nous attendons plus de souplesse sur la présence et l'utilisation des machines en atelier. Pour rappel, c'est à l'inspecteur/inspectrice du travail de déterminer la classification des machines.

Le SNUEP-FSU est intervenu pour que les plateaux techniques soient suffisamment équipés et que les collectivités territoriales investissent les moyens nécessaires

à leur bon fonctionnement.

Le SNUEP-FSU a rappelé le fait que tous les champs professionnels sont mixtes et qu'il ne serait pas tolérable d'exclure des filles de certains champs.

Structure de l'enseignement adapté et formation professionnelle diplômante

Le SNUEP-FSU n'est pas contre l'idée d'une liaison SEGPA/LP. Cependant nous avons demandé que soient précisés les moyens alloués pour son organisation (rencontres entre personnels notamment). Le texte que le ministère a retenu reste trop imprécis et risque de ne pas répondre à cette exigence. ■

1. Loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

LE SNUEP-FSU A RAPPELÉ LE FAIT QUE TOUS LES CHAMPS PROFESSIONNELS SONT MIXTES ET QU'IL NE SERAIT PAS TOLÉRABLE D'EXCLURE DES FILLES DE CERTAINS CHAMPS.

Les chefs de travaux deviennent des DDFPT !

Le ministère a fait le choix de renommer la fonction de Chef de travaux en « Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques ». Le SNUEP-FSU désapprouve ce nouveau titre qui dénote une supériorité hiérarchique alors même que la fonction n'est occupée que par les seul-es enseignant-es. Le SNUEP-FSU rappelle que le CTx reste un-e enseignant-e (PLP, certifié-e, ou agrégé-e), et en aucun cas un-e adjoint-e du chef d'établissement. Sa fonction doit rester une fonction de conseil et d'organisation des enseignements professionnels auprès de celui-ci.

Rémunération et temps de travail

Le SNUEP-FSU continue à revendiquer les 35 h. Les CTx ont la possibilité s'ils

sont volontaires d'effectuer des heures d'enseignement, décomptées de leur service (2 h pour 1 h d'enseignement). L'indemnité de responsabilité pour chaque niveau d'attribution (nombre d'élèves suivi-es) est augmentée de 2 600 euros et sera payée dès le 1^{er}/09/2015. La NBI de 40 points d'indice est maintenue alors que le ministère tend à la supprimer aux personnels nommés en établissement sensible. Le SNUEP-FSU note favorablement cette revalorisation mais rien n'est prévu pour les ATCT¹, ce qui est inamissible.

Le SNUEP-FSU est intervenu avec pugnacité sur la rédaction de la circulaire qui devrait retenir une partie importante de nos mandats. Le SNUEP-FSU a appelé

son opposition à toute évaluation de la manière de servir des fonctionnaires par la mise en place d'une lettre de mission triennale établie par le chef d'établissement et revendique plus simplement un rapport d'activité à destination des IEN² lors des inspections pédagogiques.

Le SNUEP-FSU a défendu pour le recrutement des DDFPT que siègent en commissions d'habilitation les commissaires paritaires (PLP, certifié-es agrégé-es), ce qui permettrait de rendre moins opaque cette sélection. ■

Nicolas Duveau

1. Assistant-es techniques au chef de travaux.
2. Inspecteurs/inspectrices de l'Éducation nationale.

Pour plus d'infos consulter www.snupef.fr/metiers/DDFPT.

Projet de décret non-titulaires

QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

Recrutement : conditions d'accès identiques à celles des concours internes : posséder une L3 pour les matières générales, un diplôme de niveau III pour les PLP professionnels, un diplôme de niveau IV ou V pour les PLP des métiers. Le recours à la vacation sera enfin abrogé.

Rémunération : plus que 2 catégories de contractuel-les contre 4 actuellement.

Revalorisation du salaire tous les 3 ans, y compris pour les CDD. Une circulaire ministérielle doit être proposée pour cadrer les salaires mais le SNUEP-FSU dénonce l'absence de grille nationale.

Évaluation : l'action de la FSU a permis d'inscrire dans le projet que les non-titulaires bénéficieront de la double évaluation de l'inspecteur et du chef d'établissement, à l'instar des titulaires. ■

B. C.

Prolongation de la loi Sauvadet

Si il a été annoncé par le ministère de la Fonction publique une prolongation du dispositif de 2 années (sessions 2017 et 2018) avec un calcul de l'ancienneté non plus à la date initiale du 31 mars 2011 mais à celle du 31 mars 2013, nous sommes toujours en attente de la publication des textes. Le SNUEP-FSU reconnaît la nécessité de la prolongation du dispositif mais continue à réclamer un plan de titularisation plus ambitieux. La modification de la date de calcul de l'ancienneté va permettre à de nouveaux contractuel-les, recruté-es après mars 2009, d'entrer dans le dispositif, mais elle ne doit pas exclure des personnels plus anciens qui suite à des périodes sans contrats ou

des quotités de service insuffisantes, ne pourraient plus prétendre à ces concours.

La FSU en action !

Le 15 octobre, la FSU a organisé une journée d'action nationale pour les non-titulaires lors de laquelle des délégations ont fait part de leurs témoignages et de leurs revendications auprès de groupes parlementaires et de différents ministères. Les revendications des non-titulaires doivent continuer à être portées dans les CCP¹ pour que les décrets en vigueur soient appliqués. Une réflexion sur des actions dans les académies doit être menée. ■

Bérénice Courtin

1. Commission consultative paritaire.



© M-C Guéfin

CHEMISES DÉCHIRÉES ET VIOLENCES SOCIALES

L'affaire des responsables d'Air France malmenés par les personnels mis sur le devant de la scène par les politiques et le patronat, n'a eu de cesse de montrer les salarié-es comme des voyous à sanctionner d'urgence. Peu de politiques ou de chroniqueurs ont cherché à montrer les violences sociales que subissent les salarié-es, c'est tout juste s'ils citaient les 2900 licenciements alors qu'Air France fait des bénéfices comme jamais : 480 millions d'euros. Qui pratique la violence sociale à grande échelle ?

LES SALARIÉ-ES, UNE MENACE SOCIALE ?

Les classes populaires ont longtemps été assimilées à des « classes dangereuses¹ » et donc à une menace pour l'ordre social du point de vue de la bourgeoisie et du patronat. Avec Air France et la ritournelle de « la France hostile aux patrons », c'est ce mythe qui est réactivé et qui justifie la répression. Cette pseudo « violence syndicale » est distillée en boucle par les médias sans analyse de la violence patronale et politique à l'œuvre.



© M-C. Guérin

BOUCS ÉMISSAIRES

La présomption d'innocence des salarié-es a été balayée par les médias et le premier ministre, sans état d'âme. « *Traités comme des bandits* », ou des terroristes, « *coupables avant d'être jugés* », le gouvernement les prend comme boucs émissaires pour faire un exemple et stopper la révolte. Le chef du gouvernement a assuré qu'il « *ne peut pas y avoir d'impunité (...), à l'égard d'actes qui méritent une sanction judiciaire et des sanctions dans l'entreprise* » mais il se garde bien de parler de sanctions pour l'entreprise qui licencie alors qu'elle fait des bénéfices comme jamais ! Mais qui pratique la violence sociale lorsqu'on sait aujourd'hui que les licenciements entraînent pertes de maisons, suicides, divorces, en un mot des vies brisées.



© M-C. Guérin

ATTAQUES DES STRUCTURES DE SOLIDARITÉ

Tous les acquis des années 50 sont peu à peu détricotés, mettant à mal la vie, la santé et les conditions de travail de la population et des plus précaires. La sécurité sociale² est dans l'œil du cyclone. Le dogme de « *la réduction drastique des coûts et des dépenses publiques* » menace toutes les structures de solidarité et renvoie à l'individualisation.

MALADIES PROFESSIONNELLES

Les dépenses de santé augmentent (déréglementation, déremboursement) et les classes les plus défavorisées rencontrent des difficultés pour accéder aux soins. Quant à la santé des salarié-es, le patronat se bat pour empêcher certaines maladies d'être reconnues maladies professionnelles comme le burn out ou que les accidents du travail soient reconnus comme tels. N'oublions pas non plus les suicides chez Orange, Continental, Renault, les stratégies de harcèlement pour obliger les salarié-es à démissionner.

1. *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle* de Louis Chevalier, 1958, Plon.

2. Cf. *Pour* n° 186, septembre 2015, dossier « Sécu on continue ! »

LE PETIT LEXIQUE DE LA PRESSE

- > Un salarié ne manifeste pas : il « grogne » ; un syndicaliste « éructe », « séquestre » ou « lynche ».
- > Les manifestations et les journées de grève sont passées sous silence ; les chiffres sont passés sous silence ou sous-estimés, ainsi *Le Monde* titrait le 8 octobre 2015 « nouvelle journée d'action invisible de la CGT ».
- > « Faire des exemples » mais en fait humilier ou briser toute résistance.

- ➔ 612 111 accidents du travail en 2014 avec 530 salarié-es décédé-es
- ➔ 3,2 millions de personnes au bord du burn out selon le cabinet Technologia en 2014
- ➔ 659 000 licenciements en 2013, dont les trois quarts pour motif personnel
- ➔ 217 usines ont fermé leurs portes en 2014
- ➔ 84 % des embauches se font en CDD
- ➔ France Inter 3/09/2014 : 18 mn accordées aux classes populaires soit 1,8 % du temps d'antenne (Acrimed)
- ➔ Assemblée nationale : pas un-e député-e ouvrier-e ; Sénat : un seul député ouvrier



© M-C Guérin

3^{ème} PRÉPA-PRO : UN PROJET D'ARRÊTÉ INACCEPTABLE

Absence de moyens pour des classes à besoins spécifiques

Dans un contexte de forte opposition à la réforme du collège, le ministère propose son nouveau projet pour la 3^{ème} préparatoire à l'enseignement professionnel, dite « 3^{ème} prépa-pro ». Ce dispositif accueille près de 30 000 élèves, à 80 % dans les LP. Un arrêté définissant ses objectifs et son organisation horaire sera présenté au CSE¹ en décembre 2015 pour une application à la rentrée 2016. Le SNUEP-FSU a interpellé la Dgesc² dès l'été demandant une réflexion et des discussions approfondies sur ce dispositif.

Le SNUEP-FSU impose des discussions

Malgré ses demandes, le projet d'arrêté n'a été transmis que quelques jours avant le CSE du 15 octobre qui devait initialement étudier ce texte. Cet arrêté avait pour objectif d'inscrire la nouvelle 3^{ème} prépa-pro dans le moule de la réforme du collège et de reprendre les principaux éléments de la circulaire de 2011, dénoncés à l'époque par le SNUEP-FSU. Encore une fois, la Dgesc imposait un projet sans aucune discussion préalable. Pire, dans la précipitation, elle proposait un arrêté en complète incohérence avec l'arrêté Collège du 19 mai 2015. Le SNUEP-FSU est intervenu rapidement au ministère et a réussi à faire retirer ce texte de l'ordre du jour pour qu'enfin soient ouvertes des discussions

sur ce texte. Invité le 9 novembre avec l'ensemble des organisations syndicales, le SNUEP-FSU a pu finalement montrer l'incohérence du dispositif proposé et alerter le ministère sur le manque de moyens alloués à ces classes pour une mise en œuvre effective dans les LP.

Vers moins d'irrégularités...

Malgré les annonces catastrophiques du SNETAA-FO sur la disparition de ces classes, la loi de refondation de l'école a bien inscrit dans le Code de l'éducation³ la possibilité de leur maintien.

En 2011, lors de la mise en place de la « classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles » la Dgesc avait pris le risque de redéfinir par circulaire la grille horaire de cette classe en y introduisant des dispositifs et des modifications discutables réglementairement. Ainsi, la découverte professionnelle s'est vue annualisée et l'accompagnement personnalisé introduit. Cela a aussi permis de globaliser les Sciences et technologie ou encore de réintroduire de la LV2 qui avait pourtant été supprimée⁴. Enfin, cette année, la Dgesc utilise la voie réglementaire pour définir cette classe. L'arrêté « 3PP » définira donc le fonctionnement et l'organisation horaire de la 3PP pour une appli-

cation en collège ou en LP. Cependant, le SNUEP-FSU a demandé la réécriture de la circulaire de 2011 afin de préciser sa mise en œuvre dans les LP.

Manques cruels et intolérables

Pour le SNUEP-FSU, cet arrêté pose encore de multiples problèmes. Le public visé n'est pas clairement défini et les modalités d'admission des élèves restent floues. L'enseignement de complément de découverte professionnelle (216 h) est toujours annualisé, son contenu restant à préciser. Le SNUEP-FSU demande notamment un cadrage des stages d'initiation, le retour à un fléchage de 6 h hebdomadaires de découverte professionnelle et la suppression du fléchage des 4 h d'EPI et d'AP (enseignements complémentaires).

Le problème majeur est la mise en œuvre effective de cette classe pour une meilleure réussite de ses élèves. Contrairement à ce qu'annonce le ministère, cette classe risque d'avoir moins de moyens pour fonctionner. Le SNUEP-FSU demande que l'ensemble de ces classes puissent travailler en groupe à effectif réduit sur l'ensemble des enseignements. À l'heure où nous écrivons, le texte définitif n'est pas connu. Le SNUEP-FSU continuera de peser pour que ces classes aient les moyens de fonctionner et les élèves de réussir. ■

Jérôme Dammerey

1. Conseil supérieur de l'éducation.
2. Direction générale de l'enseignement scolaire.
3. Art. L 332-3 modifié par la loi no 2013-595 du 8 juillet 2013.
4. Arrêté du 2-7-2004 au JO du 6-7-2004.



MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e oui non
n° d'adhérent-e (facultatif) :
M. Mme
NOM :
Nom de naissance :
Prénom :
Date de naissance : ____/____/____
Adresse complète :
.....
.....
.....
Tél. fixe :
Tél. portable :
E-mail :

ACADÉMIE (au 01/09/2015) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE AED

Classe normale Hors classe Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Échelon au 01/09/15 : Depuis le : __/__/__

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) :

retraité-e en congé sans emploi

Discipline précise :
Code (si connu) :

**66 % de votre cotisation est déductible des impôts
(100% si frais réels)
ou
Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt
si vous n'êtes pas imposable**

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Stagiaire : 102 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 €
Sans traitement : 27 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 93 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

AFFECTATION

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :
RNE (facultatif) :
Ville :
Si TZR Etab. d'exercice :
Rattach. admin :

Éch.	Métropole		La Réunion		N ^{os} Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	En euros	En euros	En euros	En euros	En CFP	En CFP	En euros	En euros
1	102	147	135	195	15 840	22 194	120	174
2	111	165	147	219	17 280	25 059	129	195
3	117	177	156	234	18 258	26 850	138	210
4	123	187	165	249	19 332	28 638	147	222
5	132	201	177	266	20 406	30 786	159	240
6	135	216	180	288	20 763	33 294	162	256
7	144	228	192	303	22 194	35 082	171	270
8	153	240	204	324	23 628	38 590	183	282
9	165	255	219	345	25 059	42 102	195	297
10	180	270	240	360	27 567	45 614	213	324
11	192	288	256	378	29 355	49 126	228	342

RETRAITÉ-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE						
	PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €
RETRAITÉ-ES DE LA RÉUNION						
	PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €

RETRAITÉ-ES DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP						
	PLP 1	10 383	PLP CN	11 457	PLP H.C.	12 888

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Temps partiel : % Nombre d'heures :

Montant : €

Mode de paiement :

1. Chèque-s : 1 2 3

2. Prélèvement* en 3 fois en 6 fois

3. Virement bancaire (Demandez le RIB à votre section académique)

*En cas de première demande, ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement.

**Dès que l'adhésion est enregistrée,
elle est définitive et ne peut être remboursée.**

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

**Pour l'enseignement professionnel
➤ Offensifs et engagés !**

Date : ____/____/____
Signature : _____



CRÉTEIL

les personnels du lycée Théodore Monod mobilisés

Des incidents violents, des incivilités incessantes envers le personnel, des élèves victimes d'agressions aux abords du lycée comme à l'intérieur contraignent les enseignant-es à débrayer le 13/10. Malgré l'urgence, le rendez-vous rectoral de la délégation est fixé le 3/11 ! Mais les personnels restent mobilisés et la grève commence à être médiatisée¹.

Le 15/10, un blocus organisé par des lycéen-nes en soutien à la grève occasionne des débordements, le proviseur ferme le lycée. Une fois de plus des médias s'emparent du fait de la grève dénonçant les violences². Un proviseur vie scolaire DASDEN est dépêché pour programmer

un « audit » ! Le 16/10, les cours reprennent, les personnels souhaitant apaiser l'atmosphère et échanger avec les élèves. Mais dans l'après-midi des tirs de mortier ciblent la cour et le lycée ferme à nouveau.

Une délégation de 5 enseignant-es est reçue le 3/11 au rectorat, lequel propose deux postes de service civique pour 30 h pour une indemnité de 460 € et un poste de CUI³ pour 20 h ! Le tout pour une année sans garantir une pérennisation. Piètre dispositif pour résoudre un problème de fond et aucun travail sur le long terme ! Les personnels attendent toujours ces « renforts »... ■

C. F.

Bureau académique

1. Le Parisien, France Info, Europe 1, RTL
2. Journal TF1, Le 13 h, 16/10
3. Contrat unique d'insertion

Le lycée Théodore Monod de Noisy-le-Sec (93) accueille des élèves du CAP au Bac Pro dans les secteurs industriel et tertiaire, majoritairement boursiers, issus de familles monoparentales, de quartiers défavorisés. À la rentrée, les moyens d'encadrement ont baissé, un poste d'AED supprimé malgré 884 élèves attendu-es, le rectorat arguant de la « normalisation » de notre établissement.

La fragilisation du fonctionnement du lycée ne tarde pas à se faire sentir.

TOULOUSE

Récit d'une expérimentation d'une 2nde à champ pro

Un LP du bâtiment s'est vu désigné à la rentrée 2015 pour expérimenter les 2ndes à champ professionnel. Trois classes sont concernées : 2ndes ORGO¹, TCB² et TEBEE³. Chaque élève bénéficie d'environ 7 h de cours d'atelier dans sa spécialité et de 3 h dans chacune des autres spécialités pour un total de 13 h. Les 3 h de découverte d'atelier sont sur le même créneau horaire afin de permettre les rotations. Chaque élève doit suivre une PFMP d'une semaine dans chaque type de formation dès le 1^{er} trimestre. Fin du dispositif en décembre.

Les élèves et leurs familles ont été informés de ce dispositif à la rentrée par un courrier. Les familles ne comprennent pas l'intérêt du dispositif, tout comme les élèves qui ont obtenu leur 1^{er} vœu d'affectation et qui n'ont

pas de doute sur leur choix d'orientation.

Les modalités d'organisation qui imposent la découverte de 3 métiers simultanément ne sont pas pertinentes. Les contraintes horaires et financières (matière d'œuvre) ont souvent pour conséquence de ne pas travailler la pratique en atelier mais plutôt des exercices théoriques.

La perte de temps de formation est trop importante. Les PFMP deviennent des semaines d'observation et non de réelle formation, ce qui pose le problème de leur validation. Pour les équipes, la gestion de 3 PFMP occasionne une surcharge de travail conséquente.

Si la possibilité de découvrir plusieurs corps de métiers sur le champ bâtiment peut être intéressante, la lourdeur de la



© Marie-Caroline Guérin

mise en œuvre de cette 2nde en efface l'attrait. Ce dispositif qui diminue encore la professionnalisation de nos formations peut même aller dans le sens de ceux qui préféreraient voir les élèves orientés-massivement vers la 2nde générale, pour ensuite éventuellement choisir la voie technologique ou le bac pro, non plus en 3 mais en 2 ans. ■

Agnès Bernadou
Secrétaire académique

1. Organisation réalisation gros œuvre.
2. Technicien constructeur bois.
3. Technicien études du bâtiment : étude et économie.

